

Académie : STRASBOURG

Période de traitement : 01/01/2021 - 31/12/2021

AGORA

### ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 91-462 du 14 mai 1991 fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale et au corps des techniciens de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

NOM USUEL PATRONYMIQUE	PRENOM	GRADE	AFFECTATION	SPECIALITE D'ORIGINE SPECIALITE D'ACCUEIL
MM HEIL	SYLVIE		ADJ. TEC. DES ETAB. D'ENSEIGNEMENT LG JEAN-BAPTISTE KLEBER	SANS SPECIALITE SANS SPECIALITE
17/09/1970	09		67001 STRASBOURG CEDEX	

Nombre total d'agents : 1

**ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**

Académie : STRASBOURG

AGORA

**ACCES GRADE ATEE P2C AU CHOIX**

**Période de traitement : 01/01/2021 - 31/12/2021**

**ARRETE COLLECTIF**

Fait à STRASBOURG , le 17/06/2021

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

Pour la Rectrice et par délégation

La responsable de la Division des Personnels  
d'Administration et d'Encadrement

  
Florence Mong